

Profil des compétences de l'interprète communautaire avec certificat INTERPRET

Compétence opérationnelle

Les titulaires du certificat INTERPRET d'interprète communautaire permettent la compréhension entre interlocutrices et interlocuteurs d'origines différentes par le biais de l'interprétariat en situation de triologie.

Dans leur pratique, les interprètes communautaires s'appuient sur les connaissances et capacités suivantes :

Interprétariat

Les interprètes communautaires

- disposent de connaissances attestées dans la ou les langues d'interprétariat ainsi que dans la langue locale, correspondant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence ;
- connaissent la terminologie spécialisée de base dans les domaines de la formation, de la santé et du social, et sont en mesure de présenter des faits et des relations entre ces faits de manière compréhensible et adaptée aux destinataires ;
- connaissent les techniques de base de l'interprétariat consécutif et traduisent dans les deux sens de manière complète, conformément au message et le plus fidèlement possible.

Connaissance des structures suisses

Les interprètes communautaires

- disposent de connaissances actuelles pour s'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social de leur région de domicile, et sont en mesure d'établir une comparaison avec les structures existant dans les sociétés d'origine des personnes migrantes ;
- sont en mesure de se procurer des informations de manière ciblée et efficace ;
- connaissent les principes de la politique migratoire en Suisse, notamment en ce qui concerne les droits et les devoirs fondamentaux des migrantes et migrants.

Communication et compétence transculturelle

Les interprètes communautaires

- ont un style de communication constructif et empreint de respect pour autrui, et gèrent les rapports de proximité et de distance de façon différenciée ;
- possèdent des connaissances de base dans le domaine de la communication inter-culturelle ;
- sont en mesure d'identifier des difficultés de communication et d'y réagir de manière adaptée à la situation ;
- connaissent les mécanismes d'exclusion et de discrimination d'ordre structurel et personnel ;
- sont en mesure de tirer parti de leurs expériences migratoires pour leur activité d'interprète.

Capacité de réflexion et éthique professionnelle

Les interprètes communautaires

- réfléchissent à leur rôle et à leur comportement en matière de communication en situation de dialogue ;
- réfléchissent à leur attitude vis-à-vis des institutions, des autorités et des services spécialisés, et sont à même d'exercer leur fonction en maintenant une distance par rapport à leur implication ;
- évaluent de manière réaliste leurs possibilités et leurs limites personnelles, linguistiques et professionnelles, et agissent de manière responsable ;
- agissent conformément à la déontologie professionnelle, en respectant notamment le secret professionnel.